

Programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance

Appel de projets
par le Conseil régional des partenaires
du marché du travail (CRPMT) de
l'Estrie

Mai 2024

Table des matières

Évolution-Compétences	3
Description du programme.....	3
Objectifs.....	3
Contexte de l'appel de projets en Estrie	3
Projets visés	4
Critères d'admissibilité	4
Promoteurs admissibles.....	4
Promoteurs non admissibles.....	5
Participants non admissibles	5
Durée du projet	5
Critères de sélection.....	5
Dépenses admissibles	6
Montant de la subvention.....	6
Dépôt et cheminement de la demande.....	6
Documents à fournir.....	7
Annexe 1 – Professions priorisées par le CRPMT de l'Estrie.....	8
Annexe 2 – Fiche de présentation sommaire du projet.....	9

Évolution-Compétences

Description du programme

Le programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance, vise à accroître les connaissances liées aux enjeux du développement des compétences de la main-d'œuvre nécessaires au marché du travail. Il finance aussi des projets novateurs qui explorent d'autres manières d'offrir de la formation et de reconnaître les compétences de la main-d'œuvre par :

- des recherches;
- des activités de concertation;
- des projets pilotes.

Objectifs

Le programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance, a pour but :

- d'augmenter les connaissances liées au développement des compétences et aux besoins de compétences du marché du travail;
- d'identifier, développer, expérimenter et évaluer de nouvelles façons de faire en formation et
- de valoriser la culture de formation et la connaissance des besoins en formation.

Contexte de l'appel de projets en Estrie

Le marché du travail de l'Estrie est toujours en situation de plein emploi. Cette vitalité met en lumière certains enjeux, notamment :

- Une proportion importante (53,4%) de la population estrienne n'atteignant pas le niveau 3 en littératie, soit le seuil jugé nécessaire pour comprendre des textes denses ou longs, selon la Fondation de l'alphabétisation, en 2021. Les compétences en littératie et en numératie sont des préalables au développement des compétences numériques et de nombreuses compétences professionnelles recherchées par les employeurs.
- Un retard de l'Estrie au niveau de la productivité des entreprises, comparativement à la moyenne québécoise. Cette situation accentue leurs besoins de main-d'œuvre et d'adaptation des compétences dans un contexte qui est marqué par la rareté des talents, la transformation numérique ainsi que la transition énergétique et vers une économie plus verte.
- Un nombre record de professions en état de déséquilibre dans la région, ce qui a amené le CRPMT de l'Estrie à revoir, en mars 2024, la liste de professions prioritaires selon des critères approuvés par les partenaires du marché du travail. Celle-ci est

passée de 10 à 17 professions prioritaires pour lesquelles des actions structurantes seraient particulièrement bénéfiques pour le territoire (Annexe 1).

Le CRPMT de l'Estrie souhaite encourager la réalisation de projets qui interviendront sur ces enjeux et auront un impact positif sur le marché du travail régional en agissant en complémentarité des actions gouvernementales et en soutenant de façon ciblée certains axes d'intervention définis par Services Québec de l'Estrie dans le cadre de son Plan d'Action Régional (PAR) 2024-2025.

Projets visés

Les projets visés doivent répondre aux critères et objectifs du programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance. De façon plus spécifique et afin de répondre aux défis actuels et émergents du marché du travail régional, le CRPMT de l'Estrie souhaite accorder son soutien à des projets innovants qui agiront sur les volets suivants, tout en proposant des mécanismes d'évaluation visant à mesurer l'impact et les retombées des initiatives proposées :

1. Le niveau de littératie et de numératie des chercheurs d'emploi et des travailleurs.
2. La productivité, la transformation numérique ainsi que la transition énergétique et vers une économie plus verte des entreprises.
3. L'état de déficit des professions priorisées par le CRPMT de l'Estrie (Annexe 1).

L'implication de comités sectoriels de main-d'œuvre ou de plusieurs partenaires ainsi que des projets regroupant plusieurs entreprises seront des éléments priorisés lors de l'évaluation des projets.

Critères d'admissibilité

Promoteurs admissibles

- organismes publics ou entreprises privées démontrant qu'ils disposent des ressources et de l'expertise permettant la réalisation du projet;
- établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur : centre de services scolaire, institution d'enseignement privé, cégep, université;
- associations membres de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dont
 - les associations d'employeurs;
 - les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées;
 - les comités paritaires constitués à la suite d'un décret²;
 - les comités sectoriels de main-d'œuvre;
 - les donneurs d'ordres disposant d'un service de formation agréé;
 - les franchiseurs exploitant une entreprise sous leur bannière;
 - les mutuelles de formation reconnues par la CPMT;
 - les organismes autochtones œuvrant en employabilité et en développement des compétences;
 - les organismes du milieu communautaire qui siègent à la CPMT;
 - les organismes du milieu de l'enseignement qui siègent à la CPMT.

Promoteurs non admissibles

- partis ou associations politiques;
- entreprises et organismes qui n'ont pas fini de rembourser une dette contractée antérieurement auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sauf s'ils respectent une entente écrite de remboursement avec le Ministère;
- entreprises et organismes qui se livrent à des activités portant à controverse et auxquels il serait déraisonnable d'associer le nom du Ministère ou de la CPMT;
- entreprises et organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out);
- entreprises et organismes assujettis à la Charte de la langue française et n'ayant pas obtenu leur certificat de francisation.

Participants non admissibles

Certains participants ou employeurs ne peuvent pas participer au projet mis en œuvre par un promoteur soit parce qu'ils ne sont pas admissibles (voir section ci-haut « promoteurs non admissibles »), soit parce qu'ils sont dans des situations particulières. Il s'agit des :

- entreprises ou organismes financés à plus de 50 % par des fonds publics, à l'exception de celles et ceux qui font partie du secteur relevant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, du Conseil québécois des ressources humaines en culture, des centres d'hébergement et de soins de longue durée privés non conventionnés ainsi que des entreprises et organismes autochtones;
- municipalités;
- ministères, organismes et société d'État des gouvernements du Québec;
- ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Durée du projet

- La durée de réalisation d'un projet ne peut excéder deux ans (24 mois).
- Aucun projet ne pourra débuter avant la signature de l'ensemble des parties.

Critères de sélection

Tous les projets présentés devront :

- avoir une portée régionale;
- présenter un caractère innovant et se distinguer des stratégies et des actions gouvernementales et régionales déjà existantes;
- contenir des indicateurs de mesures quantitatifs et qualitatifs bien définis et décrire les retombées escomptées et leur effet structurant (se référer à la section « Documents à fournir » pour plus de détails);
- respecter les critères et les modalités liés au programme Évolution-Compétences, volet Innovation et connaissance.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont évaluées selon la nature du projet et la justification de la réalisation de ce dernier. La subvention s'applique aux dépenses admissibles qui ne font pas l'objet d'une autre aide gouvernementale. Elle tient compte également de la participation financière de tout autre partenaire au projet. Le taux de remboursement peut atteindre 100 % des dépenses admissibles.

Montant de la subvention

- Jusqu'à 100 000 \$ pour un projet de développement des connaissances (études, diagnostic, etc.).
- Jusqu'à 100 000 \$ pour un projet de promotion et de concertation.
- Jusqu'à 250 000 \$ pour un projet d'expérimentation.

Dépôt et cheminement de la demande

Les projets seront reçus et analysés en continu, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Dans un premier temps, veuillez transmettre une présentation sommaire de votre projet (Annexe 2) à l'adresse de courriel suivante :

marie-eve.laplante-levesque@servicesquebec.gouv.qc.ca

Pour une deuxième étape, vous serez invité à déposer le projet complet et les documents pertinents inspirés de la section « Documents à fournir ». Les projets devront être transmis par courriel à marie-eve.laplante-levesque@servicesquebec.gouv.qc.ca au plus tard le vendredi 28 mars 2025 à 16 h 30.

Les dossiers seront évalués par un comité composé de membres du personnel de Services Québec de l'Estrie et du CRPMT de l'Estrie. L'évaluation se fera en fonction des éléments et des critères de sélection mentionnés plus haut. Les représentants d'un projet pourraient être convoqués pour une présentation virtuelle (Teams) devant le comité d'évaluation de projets. Les projets recommandés devront être approuvés par le CRPMT de l'Estrie.

Pour obtenir de l'information additionnelle, veuillez contacter :

Marie-Ève Laplante-Lévesque, agente de concertation régionale, Services Québec de l'Estrie à l'adresse courriel ci-dessus.

Documents à fournir

Les documents déposés doivent démontrer comment le projet proposé répond aux objectifs du programme¹ et aux critères de sélection et contenir les éléments suivants :

- une description générale du promoteur et de ses partenaires;
- une description des ressources humaines en œuvre dans la réalisation du projet;
- une description sommaire du projet, précisant son caractère novateur et l'enjeu régional ciblé;
- les objectifs du projet et les résultats attendus incluant les indicateurs, les cibles de résultats et les livrables;
- un plan de réalisation détaillé, incluant un calendrier de réalisation;
- un montage financier détaillé, incluant la contribution financière ou de services du promoteur et, s'il y a lieu, des partenaires;
- une description du mode d'évaluation post-activité ou de mécanismes de suivis.

¹ Outre l'énoncé des projets visés par le CRPMT en page 4, l'information contenue dans cet appel d'offres constitue une synthèse des paramètres du programme. Les promoteurs sont invités à consulter l'information sur le programme à l'adresse suivante : <https://www.cpmg.gouv.qc.ca/promoteurs-de-projets-de-formation/programmes-daide-financiere/evolution-competences/innovation-et-connaissance/>

Annexe 1

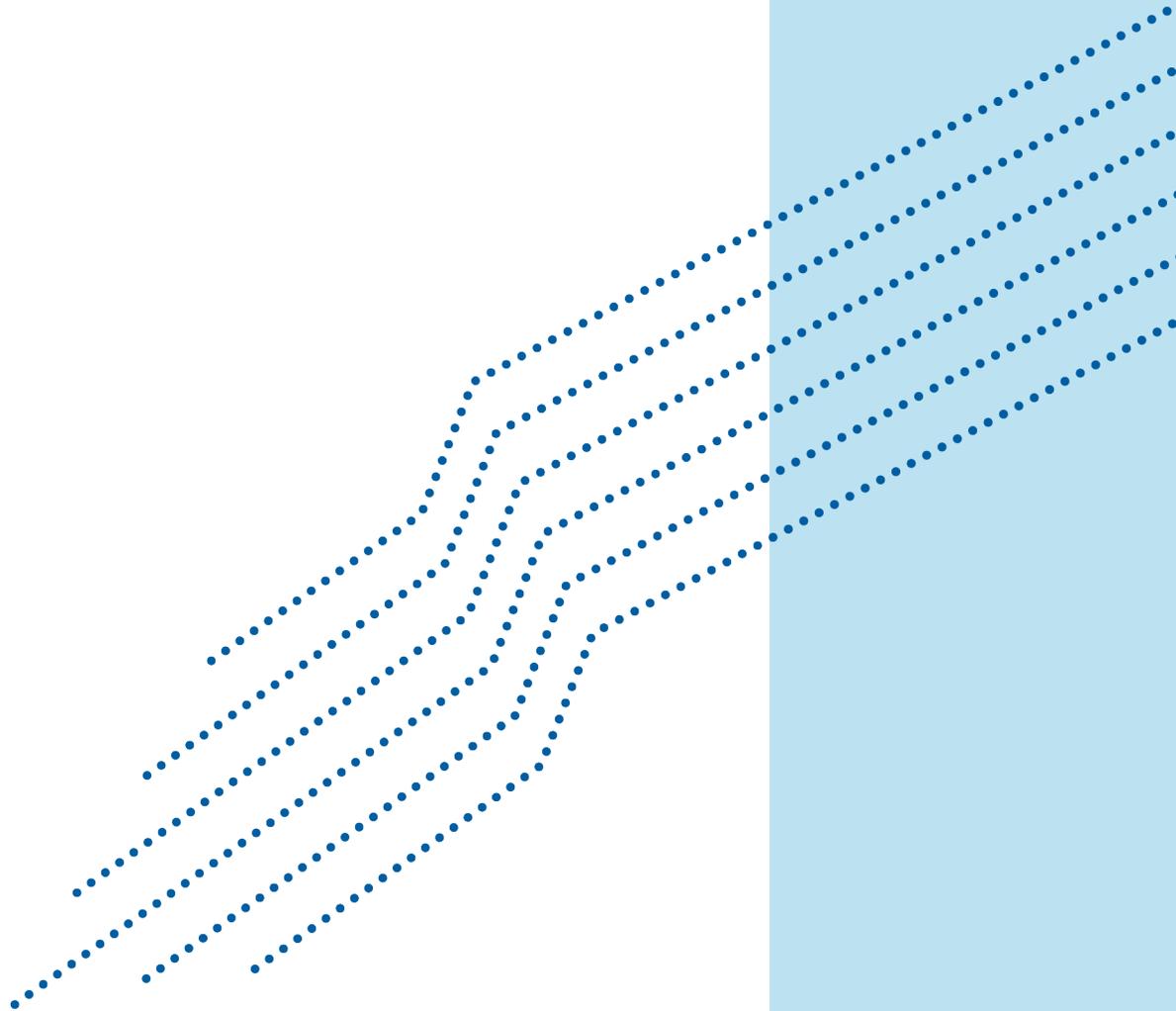
Professions priorisées par le CRPMT de l'Estrie (mars 2024)

- Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de systèmes informatiques (CNP 21230)
- Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses de logiciels (CNP 21232)
- Développeurs/développeuses et programmeurs/programmeuses Web (CNP 21234)
- Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique (CNP 22301)
- Techniciens/techniciennes de réseau informatique et Web (CNP 22220)
- Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires (CNP 32101)
- Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires (CNP 33102)
- Travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires (CNP 42201)
- Éducateurs/éducatrices de la petite enfance (CNP 42202)
- Aides familiaux / aides familiales et aides à domicile (CNP 44101)
- Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage (CNP 72100)
- Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder (CNP 72106)
- Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (CNP 72400)
- Techniciens/techniciennes en collision, carrosserie, peinture et glace et estimateurs/estimatrices de dommages (CNP 72411)
- Électromécaniciens/électromécaniciennes (CNP 72422)
- Conducteurs/conductrices de camions de transport (CNP 73300)
- Manoeuvres dans la transformation alimentaire (CNP 95106)

Annexe 2

Fiche de présentation sommaire du projet

Nom de l'organisation
Adresse
Numéro d'entreprise (NEQ)
Nom de la personne responsable de la demande et coordonnées
Brève présentation de l'organisme promoteur
Enjeu ciblé par le CRPMT de l'Estrie auquel le projet répond <input type="checkbox"/> littératie/numératie <input type="checkbox"/> productivité, transformation numérique, transition énergétique des entreprises <input type="checkbox"/> professions prioritaires
Titre du projet
Principaux éléments du projet (aspect novateur, objectifs, activités, etc.)
Résultats attendus
Partenaires associés et leurs rôles respectifs, s'il y a lieu
Coût total approximatif du projet et part du financement demandé (estimation préliminaire)
Durée souhaitée (dates approximatives de réalisation)



*Commission
des partenaires
du marché du travail*

Québec 